

Direction régionale des Finances publiques  
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle d'évaluation domaniale

3, rue de la Charité  
69268 LYON cedex 02

téléphone : 04 72 77 21 00

mél. : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nancy Xiangwen PARRIAUD

téléphone : 04 72 77 21 59

courriel : xiangwen.parriaud@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10190216 Réf OSE : 2022-69273-75928

le 10/11/2022

Le Directeur à

MAIRIE DE CORBAS

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Emplacement de stationnement en VEFA  
Adresse du bien : 82 Rue de la République 69960 Corbas  
Prix proposé : 10 000 €, conforme à la valeur vénale (cf. §8)

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNE DE DE CORBAS

affaire suivie par : David MANDON

### 2 – DATE

de consultation : 11/10/2022

de réception : 11/10/2022

de visite : au regard des éléments transmis par le consultant, des informations à la disposition du service et des caractéristiques du bien, ce dernier n'a pas été visité.

de dossier en état : 11/10/2022

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession en EFA d'un emplacement de stationnement.

#### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Emplacement de stationnement d'environ 12,50 m<sup>2</sup> (5m x 2,50m), non boxé, situé en sous-sol d'une maison médicale en cours de construction. Il s'agit de la place n° 2 sur le plan de niveau correspondant au lot n° 16 de la future copropriété.

La commune est propriétaire du terrain. Elle finance la construction de la maison médicale. Un des bureaux médicaux est vendu à un médecin généraliste. Ce dernier souhaite acquérir l'emplacement de stationnement en question.

Situation et environnement du bien : au centre de la commune

#### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire du bien : Commune de Corbas

Situation d'occupation : libre

#### **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Commune de Corbas

PLU : zonage UCe4a

Référence cadastrale : parcelle BZ 346

#### **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Sans objet

#### **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Le prix proposé de 10 000 € est conforme à la valeur vénale du bien et peut être accepté.

#### **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois

#### **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,



Nancy PARRIAUD  
Inspectrice des Finances publiques